



LE PIED DE FÉE

LE MAG DE LA VILLE DE LÈVES

#169 - mai - juin 2023



MI-MANDAT :
VOS ÉLUS AU QUOTIDIEN

RENTÉE SCOLAIRE 2023 : INSCRIVEZ VOS ENFANTS DÈS MAINTENANT

* **ÉCOLES** : pour les enfants nés en 2020 et les nouveaux arrivants > documents disponibles sur leves.fr

* **SERVICES PÉRISCOLAIRES** > via le Portail Familles

Le Portail familles, accessible depuis leves.fr, est mis à la disposition des familles pour gérer de manière simple et rapide, les réservations aux services périscolaires et extrascolaires.

Attention : réservation du car scolaire sur leves.fr **avant le 26 mai**.

Les services de la ville restent à votre disposition pour toute question au 02 37 180 180 / contact@leves.fr.



P4
équipe municipale
Vos élus au quotidien



P16
Retour en images



P10
Grand projet
Rue de Bailleau



P18
A la découverte des associations



P12
Sécurité
De nouveaux dispositifs mis en place



P25
Urbanisme
Rappel de vos obligations



P14
Événement
Soirée des associations



P30
Lèv'ents

L'ÉDITO DU MAIRE



Madame, monsieur, chers Lévois,

Déjà trois ans que vous nous avez renouvelés votre confiance, et nous voici à mi-mandat. Réélus en mars 2020, nous avons dû attendre le mois de mai, entre deux confinements, pour l'installation officielle de la nouvelle équipe municipale, composée d'anciens et nouveaux élus. Ce Pied de fée vous donne un aperçu de l'activité de votre municipalité.

Je peux vous affirmer ici la chance que j'ai (et vous avec) d'être entouré d'une équipe pleinement mobilisée, comme elle a su le démontrer lors de la crise sanitaire qui a marqué le début de notre deuxième mandature. L'esprit collectif nous anime, et c'est avec sérieux et convivialité que chaque jour vos élus sont au travail, à votre écoute et à votre service.

Le projet municipal que vous avez validé en 2014 et confirmé en 2020 est notre ligne de conduite, avec les adaptations nécessaires au gré des variations qui s'imposent à nous. Je pense bien entendu à la situation inflationniste que nous vivons depuis plusieurs mois et qui nous a incités à voter un budget 2023 qui prenne en compte de fortes hausses de dépenses contraintes dans les domaines de l'énergie, de l'alimentation et des charges de personnel.

C'est avec confiance que nous traversons cette situation économique difficile, car nous avons su prendre les décisions qui s'imposaient dès nos premières années de mandat, et c'est autour d'un socle consolidé que nous parvenons à faire avancer Lèves. Il en va ainsi de la baisse des taux d'imposition communaux, actée

pour la 9^{ème} année consécutive, comme des projets que nous vous avons promis de mener à terme.

Après un an et demi de travaux, la rue de Bailleau rénovée se dévoile sous un nouveau jour, entre embellissement, sécurisation, piste cyclable et vue dégagée sur la cathédrale. Le cœur de village vient comme prévu de voir débiter les travaux de ses aménagements publics, qui s'étaleront sur deux ans en plusieurs phases. Tandis que le chantier de construction de la nouvelle école de musique a démarré en ce printemps afin qu'y soient données ses premières notes lors de la rentrée de septembre 2024.

C'est en mobilisant toutes les forces possibles, les collectivités locales, Chartres métropole et le Département d'Eure-et-Loir en tête, l'Etat, ainsi que les acteurs privés qui souhaitent investir à Lèves que nous parviendrons à poursuivre notre objectif qui consiste à moderniser notre jolie commune et à la rendre toujours plus vivante, belle et attractive. Et c'est avec vous tous que nous parviendrons à renforcer notre cadre de vie, qui fait notre force et notre fierté tout comme notre joie simple d'être acteurs et habitants de Lèves.

Alors en ce printemps, profitons des bons moments que nous aurons à passer ensemble. Les occasions ne manqueront pas, et parmi elles la première édition de la fête de la Vigne. A très bientôt.

Rémi MARTIAL
Maire de Lèves
Conseiller départemental

équipe municipale

VOS ÉLUS AU QUOTIDIEN

Au total, 29 élus siègent au Conseil municipal de Lèves.
A l'occasion de la mi-mandat, le Pied de fée vous propose de vous dévoiler un aperçu de leur travail au service des Lévois. Reportage.



Tous les lundis matin, l'équipe exécutive (les adjoints et conseillers municipaux délégués) se réunit à la mairie autour du maire, en présence de la directrice générale des services, pour faire le point sur l'actualité communale et sur l'avancement des dossiers.

Elu le 15 mars 2020, le nouveau Conseil municipal n'avait pu être installé que le 25 mai, crise sanitaire oblige. Le maire Rémi Martial avait alors été reconduit pour un second mandat, tandis que huit adjoints avaient été élus. Comme partout en France, le fonctionnement de la commune en cette première partie de mandat a été fortement bousculé par les confinements successifs qui ont imposé la mobilisation de tous, avec souplesse et volontarisme. S'en sont suivis le conflit en Ukraine et la forte inflation qui ont retardé certains projets et qui nécessitent de redoubler d'efforts et d'attention sur le bon usage des deniers du contribuable.

Aussi, c'est avec un rythme soutenu que les élus conduisent le projet municipal, d'abord lors des séances du Conseil municipal, qui suivent un calendrier officiel et se tiennent 6 à 8 fois par an sous la présidence du maire. Les séances sont publiques, et c'est ici que se prennent les décisions les plus importantes, notamment ayant trait aux finances communales. Le calendrier budgétaire suit

le rythme habituel suivant : orientations budgétaires débattues en décembre N-1, budget voté en février N, et compte administratif voté en juin N+1.



Le maire réunit un Codir (comité de direction) tous les vendredis matin dans son bureau avec Dominique Schuhmacher, directrice générale des services (de dos) et Mathilde Viard, assistante du maire et chargée de communication.



Les séances du Conseil municipales sont publiques. Elles ont lieu entre 6 et 8 fois par an, y sont votées les délibérations importantes de la vie communale afin de donner pouvoir au maire de signer les décisions au nom de la collectivité. Ici la séance du 6 avril dernier.

Les délibérations présentées au Conseil municipal sont préparées en amont par le maire, d'une part avec son équipe exécutive (adjoints au maire et conseillers municipaux délégués) qui se réunit tous les lundis matin, d'autre part en Codir (comité de direction, avec la directrice générale des services et l'assistante du maire) qui se réunit tous les vendredis matin.

Les séances du Conseil municipal sont publiques.

Les prochaines séances à 20h30 :

- lundi 26 juin
- lundi 25 septembre
- lundi 18 décembre

Retrouvez l'ensemble des comptes-rendus des séances sur leves.fr et sur le Pied de Fée.



L'équipe municipale se réunit régulièrement afin de faire le point sur les grands enjeux stratégiques de la collectivité et de débattre des différents sujets qui concernent la vie communale.



Les différentes personnalités politiques du territoire sont régulièrement invitées à Lèves. Ici Christophe Le Dorven, président du Conseil départemental (au centre en cravate), et Isabelle Vincent, conseillère départementale du canton Chartres-3 (à sa gauche) échangeant avec les élus municipaux.

Avant de passer au vote du Conseil municipal, les délibérations sont visées par les commissions municipales, au nombre de trois, qui se réunissent une semaine avant la séance du Conseil : commission



Quelques jours avant la fin de sa mission en Eure-et-Loir, Yannis Bouzar, Directeur de cabinet de madame le Préfet (en chemise bleue, assis à côté du maire), a tenu à venir à Lèves en février dernier afin d'échanger avec les Voisins vigilants et de les remercier de leur implication au service des habitants.

« technique » ; commission « services à la population » ; et commission « affaires générales ».

Le conseil d'administration du CCAS (centre communal d'action sociale) est l'autre instance officielle qui se réunit également 6 à 8 fois par an. Il prend les grandes décisions qui concernent les services aux personnes âgées et aux personnes en difficulté.

Hormis ces instances officielles, nombreuses sont les réunions qui se tiennent régulièrement à la mairie. L'équipe de la majorité municipale (25 élus sur 29) se réunit ainsi régulièrement afin de faire le point sur les grands projets et les axes stratégiques. Des groupes de



Les préfets et sous-préfets sont systématiquement invités par le maire à venir découvrir la commune. Ici Yann Gérard, Secrétaire général de la préfecture, Sous-préfet de l'arrondissement de Chartres (3^{ème} en partant de la gauche), visitant Lèves le 16 février dernier.



Une partie des élus préparant tôt le matin le circuit de visite de l'école Jules Vallain rénovée à l'occasion des portes ouvertes en décembre dernier.

travail s'organisent par ailleurs, de manière régulière ou ad'hoc, au gré des actualités et des projets à préparer et à suivre.

A l'extérieur, les élus sont invités à participer à différentes réunions. Trois d'entre eux représentent la ville de Lèves au sein de Chartres métropole, qui réunit ses différentes instances (Conférence des maires ; Conseil communautaire ; Bureau communautaire ; Commissions thématiques) mensuellement au sein de l'Hôtel d'Agglomération à Chartres. En sa qualité de Conseiller départemental, le maire siège au sein du Département d'Eure-et-Loir qui réunit également mensuellement ses instances officielles (Conseil départemental ; Commission permanente ; Commissions thématiques).



L'un des rôles du maire est d'aller défendre les intérêts de la commune auprès des différents partenaires. Ici avec Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres et président de Chartres métropole, avec qui il s'entretient régulièrement dans le bureau de ce dernier.



De nombreuses réunions de chantier rythment la vie communale. Ici, réunion de préparation du lancement des travaux de l'école de musique en mars, autour de Daniel Desgrouas, adjoint au maire (de face en pull vert), en présence de l'architecte et des entreprises de travaux.



Les élus sont présents au quotidien sur le terrain, pour accompagner les acteurs de la commune et vérifier la bonne exécution des décisions. Ici Patrick Le Calvé, premier adjoint au maire (à gauche) à l'occasion du retour des moutons aux étangs fin mars.



Chaque année, le maire va à la rencontre de l'ensemble des 83 agents municipaux, service par service. Ici aux côtés de Dominique Schuhmacher, directrice générale des services (à sa droite) et Brigitte Moreau, adjointe au maire (à sa gauche) échangeant avec les professeurs de l'école de musique.

Le travail des élus consiste aussi – et surtout – à être présent sur le terrain, auprès des habitants et des différents acteurs et partenaires de la commune, mais aussi auprès des différents services municipaux avec lesquels la communication est constante. Il est aussi du rôle de la municipalité, le maire en tête, d'aller défendre les intérêts de Lèves auprès des différentes instances.

Et c'est aussi sur le terrain que le maire et son équipe aiment à recevoir les personnalités qui apportent leur



Sur le terrain, les élus viennent échanger régulièrement avec les agents en conformité avec leurs délégations respectives. Ici Marie-Hélène Ferreira, adjointe au maire (à gauche), au self du restaurant scolaire élémentaire.

soutien à la commune. Ainsi, les préfets et sous-préfets, les maires voisins comme les représentants des autres collectivités territoriales sont régulièrement reçus pour visiter Lèves ou participer aux différents temps forts de la vie municipale.

Enfin, les élus sont à votre disposition par téléphone et/ou par mail. Retrouvez leurs coordonnées sur : [leves.fr/conseil_municipal/les élus](http://leves.fr/conseil_municipal/les_élus)



La municipalité accompagne les acteurs de la commune dans leurs projets, en particulier les associations. Ici Olivier Pichereau, adjoint au maire (au centre), en train d'échanger avec les dirigeants du Football club de Lèves au stade Claude Piau.



Les élus font un point régulier de l'avancement des différents chantiers, privés comme publics. Ici Joël Houvet, adjoint au maire (à droite), sur le chantier du lotissement du Clos Renault avec le représentant du promoteur Pierres et Territoires.

Les élus municipaux

LE MAIRE

Rémi Martial, conseiller départemental et vice-président de Chartres métropole

LES ADJOINTS AU MAIRE

Patrick Le Calvé, en charge de l'aménagement, de la voirie et des espaces verts

Marie-Hélène Ferreira, en charge de la vie scolaire, de la petite enfance et de la jeunesse

Daniel Desgrouas, en charge du Coeur de village et des bâtiments municipaux

Bénédicte Palluel, en charge de l'action sociale

Olivier Pichereau, en charge des relations avec la vie associative et des salles municipales

Brigitte Moreau, en charge des affaires culturelles, de l'animation et de la mémoire

Joël Houvet, en charge de l'état civil, des élections et de l'urbanisme

Marie-Pierre David, en charge de la communication

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DÉLÉGUÉS

Lionel Lecointre, en charge de la sécurité

Ghislaine Augé-Derussit, en charge des relations avec les acteurs économiques

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE LA MAJORITÉ

Isabelle Dréano (commissions technique et affaires générales)

Denis Goisque (commission technique)

Muriel Laban (commission technique)

Hervé Loire (commission technique)

Sandrine Leloutre (commission affaires générales)

Marie-Pierre Legrand (commissions technique et services à la population)

Muriel Deguine (commission affaires générales)

Joanne Moulard (commission services à la population)

Yoan Hubert (commission services à la population)

Antonin Gilletta (commissions technique et affaires générales)

Maximilien Cosgrove (commission affaires générales)

Emilie Roubaud (commission affaires générales)

Marielle Chamoiseau (commission services à la population)

Jean-Marie-Bonnefond (commission technique)

LES CONSEILLERS MUNICIPAUX DE L'OPPOSITION

Marie-José Guillet (commissions services à la population et affaires générales)

Aurélié Gonzalez-Ruiz (commissions services à la population et affaires générales)

Stephan Gillot (commission technique)

Michelle Izel (commission technique)

Les élus communautaires



Les trois représentants de Lèves au sein du Conseil communautaire de Chartres métropole : Patrick Le Calvé, Marie-Pierre David et Rémi Martial.

La commune de Lèves est représentée au sein de Chartres métropole par trois membres, élus directement par les Lévois lors des élections municipales et communautaires. Rémi Martial, Marie-Pierre David et Patrick Le Calvé sont les membres titulaires, et Isabelle Dréano est membre suppléant.

Les élus communautaires participent au Conseil communautaire et représentent la ville de Lèves au sein des 4 commissions thématiques :

- Finances : Rémi Martial
- Développement économique : Patrick Le Calvé
- Services publics environnementaux : Patrick Le Calvé
- Affaires sociales : Marie-Pierre David

Rémi Martial est également vice-président de Chartres métropole en charge de la délégation « aménagement du territoire ». Il est notamment en charge de porter la voix de l'Agglomération pour le projet de l'A154.

Marie-Pierre David est membre du CIAS (centre intercommunal d'action sociale), elle y représente la commune de Lèves. Cette instance porte les grands projets médico-sociaux de l'Agglomération, notamment celui du futur Ehpad de 180 lits prévu à Rechèvres prochainement.

Grand projet

RUE DE BAILLEAU

près d'1,8 millions de travaux



Le maire Rémi Martial et le premier adjoint au maire Patrick Le Calvé, entourés de Christophe Le Dorven, président du Conseil départemental d'Eure-et-Loir, de Christian Paul-Loubière, 1^{er} vice-président de Chartres métropole, de maires, d'élus et de riverains.

D'un linéaire total de près d'1 km, la rue de Bailleau a bénéficié d'importants travaux de requalification, qui comprennent la rénovation des réseaux humides, l'enfouissement des réseaux secs, l'installation d'un nouvel éclairage public et de conteneurs enterrés pour dépôt de déchets recyclables. Le croisement avec l'avenue de la Paix a également été sécurisé, avec la création d'un giratoire semi-franchissable. La rue de Bailleau est partiellement en sens unique et bénéficie d'une piste cyclable et d'aménagements paysagers. La vue sur la Cathédrale est désormais dégagée.



Une piste cyclable a été créée, et les trottoirs élargis.



De nombreuses plantations embellissent la rue.



Avec la première réunion qui s'est tenue en interne dès 2018, des concertations avec les riverains en 2019, les travaux ont commencé en juin 2021 pour se terminer fin 2022.

A l'occasion de l'inauguration de la rue de Bailleau le 28 mars dernier, du beau monde était réuni à Lèves autour des riverains.

Le président du Conseil départemental Christophe Le Dorven et le premier vice-président de Chartres métropole Christian Paul-Loubière nous ont fait l'honneur de leur présence, ainsi que plusieurs maires de l'agglomération (Bailleau-l'Evêque, Champhol, Jouy, Morancez, Poissvilliers, Saint-Aubin-des-Bois). Le maître d'oeuvre Verdi ingénierie et les entreprises de travaux Colas et Servent Parcs et Jardins étaient également représentés.

Lors de leurs allocutions, Christophe Le Dorven et Christian Paul-Loubière ont insisté sur la bonne collaboration de la ville de Lèves avec leurs collectivités respectives pour mener à bien ces importants travaux de rénovation.

BUDGET

Dépenses

Etude et maîtrise d'œuvre	84 578
Travaux	1 693 392
Total (coût total TTC)	1 777 970

Recettes

Département	340 738
Chartres métropole	471 080
Reste à charge net pour la commune	966 152
Total (coût total TTC)	1 777 970

NOS PARTENAIRES



Sécurité

DE NOUVEAUX DISPOSITIFS MIS EN PLACE et des policiers municipaux sur le terrain



Les deux policiers municipaux sur le terrain, ici devant l'école Jules Vallain pour sécuriser le passage des enfants et des familles pendant les travaux du Clos Bénin.

Depuis 2015, la ville de Lèves étend son système de caméras de vidéoprotection pour en comptabiliser 30 à ce jour et 7 nouvelles programmées sur 2023. Elle s'est équipée également d'une vidéo verbalisation rue de Longsault pour limiter principalement les infractions des camions. Soucieuse d'améliorer la sécurité et la tranquillité des Lévois, la commune a mis en place de nouveaux dispositifs tels que le protocole « coopération opérationnelle renforcée », détaillés par Lionel Lecointre, conseiller municipal délégué en charge de la sécurité.



Pouvez-vous nous expliquer ce qu'est le protocole « coopération opérationnelle renforcée » ?

Ce protocole, signé le 12 avril dernier, consiste à permettre une meilleure coopération entre les polices municipales urbaines de Chartres métropole (Lèves, Champhol, Chartres, Lucé, Luisant, Le Coudray et Mainvilliers). C'est dans ce cadre, par exemple, que les polices municipales de Lèves et Champhol effectueront des contrôles de vitesse mutualisés sur les deux communes permettant ainsi d'être encore plus efficaces dans la lutte contre les vitesses excessives.

Nous avons déjà initié avant ce protocole, une réunion chaque trimestre avec Champhol afin d'échanger des informations et de mettre en place des actions de prévention afin de lutter contre les incivilités, les excès de vitesse et les délits d'appropriations. Ces échanges fructueux permettent de maintenir un lien de proximité entre les polices municipales et la police nationale.

Ce dernier permettra également de renforcer la présence des forces de sécurité locales lors d'événements festifs accueillant un grand nombre de personnes comme la fête de la Madeleine.

Quel autre dispositif est mis en place ?

Il s'agit de notre dispositif de vidéoprotection qui a été muté le 13 mars dernier vers le Centre de Supervision Intercommunal (CSI) de chartres métropole. Cette migration permettra une veille permanente de notre vidéoprotection par des agents assermentés. Dans ce domaine, le pouvoir de police du maire reste inchangé, les images issues de nos 30 caméras seront toujours exploitables par les policiers municipaux Lévois. La videoverbalisation reste quant à elle une prérogative de la commune de Lèves, elle sera toujours réalisée dans les locaux de la police municipale de Lèves.

Qu'en est-il du dispositif « participation citoyenne » ?

Le dispositif fonctionne très bien et notre réseau de voisins

vigilants s'étoffe avec actuellement 84 membres. Tous les quartiers de la ville de Lèves sont représentés.

Yannis Bouzar, directeur de cabinet de madame le Préfet est venu rencontrer les voisins vigilants de notre commune en février dernier. Un échange direct et franc s'est instauré et le représentant de l'État a répondu aux nombreuses questions concernant les incivilités, et la remontée d'informations entre élus et les membres de la sécurité intérieure. La présentation de notre dispositif "participation citoyenne" a convaincu notre interlocuteur sur la nécessité de développer ce concept sur l'ensemble du département d'Eure-et-loir.

Pour être référent volontaire à notre participation citoyenne vous pouvez contacter la police municipale de Lèves au 02 37 180 180 / contact@leves.fr. Vous serez sensibilisés aux problématiques de la délinquance locale à l'occasion de réunions, de contacts téléphoniques via SMS et mails.

BIENVENUE A ROMAIN COLLARD NOUVEAU POLICIER MUNICIPAL

Suite à la mise en disponibilité de Philippe Poussard, un nouveau recrutement a été réalisé au sein de la police municipale. Après avoir occupé différents postes au sein d'autres collectivités, Romain Collard rejoint la ville de Lèves, sous la direction de Cyril Richard.



Signature de la convention "coopération opérationnelle renforcée" par les maires des communes urbaines de Chartres métropole le 12 avril. De gauche à droite : Bertrand Massot, maire de Luisant ; Dominique Soulet, maire du Coudray ; Florent Gauthier, maire de Lucé ; Jean-Pierre Gorges, maire de Chartres ; Rémi Martial, maire de Lèves ; Etienne Rouault, maire de Champhol ; Christophe Defrance, 1^{er} adjoint au maire de Mainvilliers.

Photo : Chartres métropole / Studio Martino

Événement

SOIRÉE DES ASSOCIATIONS

mise à l'honneur des sportifs & bénévoles



L'ensemble des récipiendaires lors de la soirée des associations le jeudi 30 mars 2023 à l'espace Soutine.

Après 3 années d'absence suite à la pandémie du covid-19, la municipalité a souhaité réorganiser sa traditionnelle soirée des associations. Présidents et membres d'associations et l'ensemble des Lévois étaient conviés le 30 mars dernier à l'espace Soutine pour cet événement convivial.

Le principe est simple, chaque association, une cinquantaine à ce jour, est invitée à mettre à l'honneur un sportif ou un bénévole. Cette année 14 associations ont participé et 50 personnes ont reçu un trophée (un par personne ou par équipe), une médaille (pour les joueurs de l'équipe de football), un bouquet de fleurs (pour les femmes).

La ville de Lèves quant à elle a également souhaité mettre à l'honneur 2 Lévois. Tout d'abord, la Lévoise Agathe Goichon, membre de l'orchestre des pompiers de Paris, était l'invitée d'honneur de cette soirée. Mais aussi Patrick Hubert,

membre de nombreuses associations Lévoises et présent lors des événements communaux a été remercié par Monsieur le maire et Olivier Pichereau, adjoint au maire en charge de la vie associative pour son investissement.

Un second événement en lien avec les associations est organisé chaque année, le **forum des associations**. Rendez-vous le dimanche 03 septembre au complexe sportif Michel Castaing. L'occasion de découvrir l'ensemble des activités proposées et d'échanger avec les membres des associations.

50 récipiendaires mis à l'honneur

AMICALE LAÏQUE

Yves CARRIERE

TWIRLING DANCE CLUB DE LÈVES

Laura DELACHAUME

CHARLES GAUTIER

Michèle GALLET

AS LÈVES

Claire CAILLEAUX

ADAMVE

Véronique ROGER

FOOTBALL CLUB DE LÈVES

Equipe U15

Lucas BOIVIN

Nicolas BRADIN

Martin BRAUD

Titouan FOUCAULT

Yanos GERE

Souleymane GUEYE

Enzo GUILLOIS

Mathis MORVAN

Adrien OURY

Mathis PEIRERA

Mathias ANACLET

Swan BACHELIER

Louis BERCHER

Lucas CHARLOT

Andy MPASSI MUBA

Chris NATHAN

Louka COHUE

Lucas DUFIEF

Mathis FONCK

Evan KALAYCLOGLU

Lorenzo MASCAZZANI

Grégory VIGEON

Kévin GAJEWSKI

Hugo GOUHIER

Mathis MOTTIN

C2L ET COMITÉ DE JUMELAGE

Annie CHOLIN

TENNIS CLUB DE LÈVES

Estelle CHAUMIER

LÈV'ART

Stéphanie GORI-LOIRE

AVENIR GYMNIQUE DE LÈVES

Equipe de juges

Karine SADILLECK

Elodie DREANO

Elodie CADIOU

Beverlie MARCHAND

Justine IZEL

Sophie HANSS COR

Julie HESLIERE

Katel MOHIYDINE

Louise MARTIN

Carole TOURNANT

LA VIGNE DE LÈVES

Jean-Pierre DAMOISEAU

Hervé PELLETIER

ÉCOLE D'ARTS MARTIAUX ET DE SELF DÉFENSE

Stéphane JAVON

LÈVES, PÊCHE ET NATURE

Maurice HUE

ABEILLE LÉVOISE

Stéphane FENDORF

VILLE DE LÈVES

Agathe GOICHON

Patrick HUBERT



Agathe GOICHON, invitée d'honneur. Lévoise et membre de l'orchestre des pompiers de Paris.



Annie CHOLIN, présidente du C2L, mise à l'honneur par le C2L et le comité de jumelage.



Patrick HUBERT récompensé par la ville pour son investissement dans de nombreuses associations.

RETOUR EN IMAGES

RÉCITAL DE L'ÉCOLE DE MUSIQUE



Les élèves du 3^{ème} cycle dit "les grands élèves" ont donné un récital le 25 mars dernier à la mairie dans la salle du Conseil. Cet événement ouvert à tous sera renouvelé le 10 juin prochain.

SEMAINE DU CONTE MUSICAL



Les professeurs et les classes de cuivres et percussions sont venus à la rencontre des enfants de l'école Jules Vallain et à l'espace Soutine pour la lecture de contes musicaux.

RÉUNION PUBLIQUE COEUR DE VILLAGE



Les Lévois étaient invités le 12 avril dernier à l'espace Soutine pour la présentation du projet définitif et des phases de travaux des aménagements publics du Coeur de village.

INAUGURATION SALLE 3 DE L'ESPACE SOUTINE



C'est dans une ambiance conviviale que la salle 3 "Bernard Jumentier" de l'espace Soutine a été inaugurée le 09 mars dernier en présence des membres de Charles Gautier.

CHASSE AUX OEUFs CHEZ LES COMMERÇANTS



C'Chartres vitrines a organisé une chasse aux oeufs de pâques chez les commerçants Lévois pour le plus grand bonheur des enfants !

JOURNÉE SHOPPING À LA FONDATION D'ALIGRE



Une journée shopping était proposée le 05 avril aux résidents de la Fondation d'Aligre en présence de leurs familles et du personnel soignant afin de les accompagner dans leurs achats.

TRAVAUX

AVENUE MARCEL PROUST



Dans la continuité de la livraison du Clos Chavannes avenue Marcel Proust, la ville a effectué une reprise complète de l'enrobé de la voirie et des trottoirs au droit des nouveaux logements.

CHEMIN DE LA VALLÉE BARON



Les services techniques ont procédé à la pose d'une lisse en bois au bout du chemin de la Vallée Baron.

LANCEMENT DES TRAVAUX AU CLOS BÉNIN



Les travaux des aménagements publics du Cœur de village ont été lancés sur le secteur du Clos Bénin, pour une durée prévisionnelle de 6 mois pour cette première phase (cf. P2F mars-avril 2023).

EMBALLISSEMENT RUE D'OUARVILLE



Face au Moulin de Ouarville, les services de la ville ont poursuivi l'embellissement de ce secteur, par un nettoyage des berges et la pose d'une nouvelle lisse en bois plus esthétique que l'ancien grillage.

LANCEMENT DES TRAVAUX ÉCOLE DE MUSIQUE



Daniel Desgrouas, adjoint au maire, et Rémi Martial visitant le démarrage du chantier de la future école de musique, juste derrière l'Espace Soutine.

NOUVELLE ENTRÉE POUR LE CHEMIN DU BOIS LION



L'ancien portail a été remplacé par une barrière en bois à l'entrée du chemin du Bois lion. Plus simple à utiliser pour les services techniques tout en permettant les circulations douces.

A LA DÉCOUVERTE DE NOS ASSOCIATIONS

La ville de Lèves bénéficie d'un tissu associatif riche qui propose de nombreuses activités aux Lévois. Le Pied de fée est parti à la rencontre de ces associations et vous propose de vous les présenter. Pour ce numéro, découvrons la Pétanque Lévoise et Loisirs évasion vélo et sports.

LOISIRS ÉVASION VÉLO ET SPORTS



La cyclosportive la Blé d'Or Claude Montac le 15 mai 2022.

En 1988 Claude Montac résidant à Lèves créa l'association Loisirs Évasion Vélo et Sports qui permit d'organiser le critérium professionnel de cyclisme avec de grands noms à l'affiche de ce sport.

Au fil des années de nouveaux événements ont vu le jour. Tout d'abord en 1994 avec la naissance de la Blé d'or Claude Montac, et c'est en 2004 que l'association relança le Tour d'Eure-et-Loir sur une journée, puis 2 jours et maintenant nous sommes sur 3 jours.

Cette année nous organisons :

- le dimanche 16 avril : la Blé D'or Claude Montac
- le 7 mai : une course pour amateur à Lamblore
- les 9, 10 et 11 juin le tour d'Eure-et-Loir professionnel

Notre bureau se compose de 16 Bénévoles dont voici les noms :

Karine Montac	Michel Hallay
Muguette Montac	Jean Pierre Hallay
Marie Christine Gibier	Daniel chevereau

Claude Vigeon
Gilles Breton
Michel Duchon
Thierry Fromont
Jean Pierre Gibier

Philippe Galpin
Fabrice Henry
Romuald le Gloanec
Alain Thomas
Jean-Claude Saulnier



Critérium de Lèves en 1989, avec le champion du monde Greg LeMond.

INFOS UTILES

le président : Jean-Claude SAULNIER
Contact : 06 42 58 99 40

LA PÉTANQUE LÉVOISE



Des membres de la Pétanque lévoise sur les terrains rénovés.

La pétanque lévoise compte aujourd'hui 70 adhérents, dont 15 femmes. Au-delà du jeu, ce club permet d'échanger et privilégie la bonne humeur. Nous nous réunissons les jeudis et samedis à partir de 14h00, sur un site des plus paisible et agréable, le square Marcel Proust.

Nous avons l'an passé, avec l'aide de la municipalité, rénové 10 terrains et avons pour projet de finir la rénovation cette année. Pour 2023 nous maintenons l'organisation de 3 concours, le 29 avril, le 27 mai et le 2 septembre.

Il est également envisagé avec la complicité du jumelage une rencontre contre les anglais de Nailsworth. Une autre journée nous tient particulièrement à cœur. En effet un atelier pétanque nous réunira avec les pensionnaires de la fondation d'Aligre dans les semaines à venir.

En décembre se tiendra l'assemblée générale, l'occasion de se retrouver autour d'un repas.

INFOS UTILES

le président : Christian LEGRAS

Contact : 06 75 19 52 07



Lionel Graffin, trésorier adjoint et Christian Legras, président.



Lors d'un concours de pétanque avec pause barbecue pour le déjeuner.

VIE DES ASSOCIATIONS

■ ULAC

Les prochaines cérémonies de mémoire auront lieu aux dates suivantes. Nous comptons sur une participation nombreuse.

- **Dimanche 30 avril** : souvenir des déportés.
Rassemblement à 9 h.30 à la porte du cimetière
- **Lundi 1^{er} mai** : cérémonie au mémorial du Champ de Tir de Chavannes .
16 heures, rassemblement à l'entrée du Chemin des Fusillés
16 h.15 : cérémonie
- **Lundi 8 mai** : 78^{ème} anniversaire de la victoire de la seconde guerre mondiale
09 h.45 : rassemblement
10 h.00 : office religieux
11 h.10 : défilé
11 h.20 : cérémonie au Monument aux Morts
- **Dimanche 18 juin** : Appel du Général de Gaulle
09 h.30 : rassemblement à la porte du cimetière

■ FNACA

Cérémonie commémorative du cessez-le-feu en Algérie du 19 mars 1962

Le 19 mars 2023 marquait le 61^{ème} anniversaire de la date officialisant la fin des combats de la guerre d'Algérie. Cette date est désormais reconnue comme journée nationale du souvenir et de recueillement en mémoire de toutes les victimes du conflit. Cette année, le 19 mars étant un dimanche, les célébrations commencèrent à 10 h.30 par un office religieux célébré par l'Abbé Christophe Besnier, curé de la paroisse.

A 11 h.30, le cortège, composé d'élus et d'anciens combattants, se forma pour la cérémonie traditionnelle au monument aux morts.

Après un dépôt de fleurs, l'assistance se recueillit devant les tombes de nos camarades Jacky LARUE et Robert DEVAUX tombés lors des combats.

Il est procédé ensuite à la lecture
- du manifeste national de la FNACA par des enfants du conseil municipal des jeunes
- du message de Madame la Secrétaire d'état chargée des anciens combattants par Monsieur Antonin GILLETTA, conseiller délégué remplaçant Monsieur MARTIAL, maire, absent.

La commémoration se poursuit par les dépôts de gerbes de l'Amicale Laïque par son président Pascal TOURNOUD, celle du comité FNACA par François DAUVILLIER, président et de la municipalité par Antonin GILLETTA. Elle se termina par une minute de silence. La Marseillaise fut chantée par l'assistance. Le cortège se rendit salle Marcel Josse où un vin d'honneur, offert par la Ville, que nous remercions, termina agréablement ces cérémonies.

■ SEDB 28



Le 10 mars 2023 lors de l'Assemblée Générale, remise de 3 distinctions récompensant des actes de solidarité et de bénévolat.

Les récipiendaires, Florent Galdéano médaille d'argent remise par Jack Beaumont, Isbatou Randrianjohany médaille de bronze remise par Jean-Pierre Chaumeau et Philip Adegoroye médaille d'argent remise par

Alain Lhemery, ont reçu cette récompense « avec beaucoup d'humilité » et y voient « un encouragement à poursuivre ». Madame Bénédicte Palluel, adjointe au maire et Monsieur Jean-Pierre Chaumeau étaient notamment présents à cette réunion. Cette petite cérémonie s'est clôturée avec un pot dans la bonne ambiance.

■ LÈVES-TOI ET MARCHÉ

Notre 15^{ème} CHAVANNE'S BROCC se déroulera le **jeudi 18 mai**, jour de l'ascension. Si vous êtes intéressés par un emplacement sans véhicule, n'hésitez pas à nous envoyer un mail à levestoiemarche@hotmail.com.

Voici les activités de nos sections :

« **Les tricopines** » sont heureuses de vous accueillir à la salle « Françoise Donneau » dans l'espace Gabriel Loire pour le CAFE TRICOT : En mai 2023 : les lundis 1^{er}, 15 et 29 à 14h / Les samedis 13 et 27 à 10h
En juin 2023 : les lundis 12 et 26 à 14h / Les samedis 10 et 24 à 10h

« **Je patch et je couds** ». Muriel sera ravie de vous accueillir dans la grande salle du Pôle Associatif situé au 35 rue de Bailleau.

En mai 2023, les mardis 16 et 30 de 14h00 à 21h00

En juin 2023, les mardis 13 et 27 de 14h00 à 21h00

Retrouvez toutes ses informations sur www.levestoiemarche.wixsite.com/Item. Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur vos projets, vos idées et vos envies.

■ AS LÈVES

L'AS Lèves organise le **samedi 3 juin**, la 3^{ème} édition de la ReLèves.

Cette course pédestre en relais, par équipe de deux personnes, aura lieu à partir de 18 h autour de la fondation d'Aligre et du complexe sportif Michel Castaing.

Trois courses sont au programme :

> **Une course enfant et une course enfant-parent sur une distance de 2.5Km avec :**

- 2 relais sur une boucle de 1 km (un relais entre coéquipier à chaque tour)

- Une course en duo sur une boucle de 0.5km (Soit 1.5 km parcouru par chaque coureur)

> **Course adulte sur une distance de 10,5 km avec :**

- 4 relais sur une boucle de 2.5 km (un relais entre coéquipier à chaque tour)

- Une course en duo sur une boucle de 0.5 km (Soit 5.5km parcourus par chaque coureur)

■ ÉCOLE D'ARTS MARTIAUX

UN KARATEKA RECOMPENSÉ PAR LE C.D.O.S

Vendredi 24 mars 2023, le C.D.O.S (Comité Départemental Olympique et Sportif) a procédé à sa traditionnelle soirée de récompenses des sportifs, entraîneurs et dirigeants Euréliens méritants. Le directeur technique de l'Ecole d'Arts Martiaux de LEVES, Jean-christophe Dessonet s'est ainsi vu remettre la médaille d'or, pour plusieurs mandats au sein du Comité départemental de Karaté, en qualité de membre, ancien secrétaire, représentant suppléant et actuel titulaire pour la Ligue du Centre et responsable de la formation.

Contact : 06 81 55 43 03 - ecoleartsmartiaux@bbox.fr - Site web : artsmartiaux.levs.free.fr



C2L

Je profite du moment pour remercier les membres du conseil d'administration C2L pour la confiance qu'ils me témoignent. Je remercie également Mr le Maire et Mr Olivier Pichereau adjoint en charge des associations pour la remise du trophée à la soirée des associations. J'adresse aussi mes remerciements à Mr Philippe Vanneau, président du comité de Jumelage et Mr Grahams Inns, ancien professeur au C2L.

De part cette reconnaissance personnelle en tant que présidente, c'est notre association qui est mise à l'honneur. Elle fédère plus de soixante adhérents et le challenge mutuel est de continuer à la faire évoluer au cœur de la ville de Lèves.

Notre projet de balade à travers la ville, ouverte à tous, explications en anglais des sites visités, verra le jour le **samedi 3 juin 2023**. Les informations sur le déroulé de cette activité vous seront communiquées par les moyens habituels.

La Présidente C2L, Annie CHOLIN

COMITÉ DES FÊTES



Le comité des fêtes a organisé sa chasse aux oeufs le 02 avril dernier, de nombreux enfants satisfaits, malgré le temps frais, nous remercions aussi le comité des fleurs pour leur participation.

A NOUVEAU, la date du BRIC A BRAC approche.....

Toujours à l'espace SOUTINE en extérieur .

La restauration habituelle sera présente pour passer une bonne journée ensemble. Soyez tous les bienvenus . Il aura lieu le **dimanche 2 JUILLET 2023** de 8 heures à 17 h 30 à l'espace Soutine à LEVES.

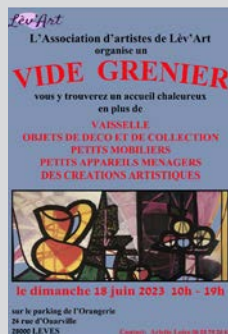
Prix : 17,50 € les 5 m avec voiture ou 3 € le mètre, sans voiture.

La réservation des emplacements sera téléphonique uniquement ,

LÈV'ART

Découvrez les 2 événements à venir organisés par LèV'art en mai et juin 2023. Nouveauté : le théâtre de l'orangerie, la première représentation a eu lieu le 29 avril.

Contact : Arlette Loire 06 03 70 26 41



LA VIGNE DE LÈVES



Bonjour à tous ! Avec la fin de l'hiver, l'équipe a procédé à la première taille de notre vigne. Tous les âges étaient

représentés, tous étaient concentrés sur la nouvelle tâche, mais avec la joie de vivre qui nous caractérise !

Le printemps est arrivé avec le démarrage de la végétation et le débourement de la vigne, et bien sûr les travaux d'entretien, tonte, binage, auxquels vous êtes chaleureusement conviés à participer !

Le 22 avril nous participons à la journée portes ouvertes de Direct Végétal, sympathique invitation révélatrice de l'ouverture et du dynamisme de notre ville !

Le lundi de Pentecôte 29 mai en fin de matinée, nous serons honorés de la visite de nos amis anglais du Comité du Jumelage.

Cependant, l'équipe est concentrée sur l'organisation de la Fête de la Vigne le **samedi 3 juin**, qui se tiendra au vignoble rue de Bailleau, de 12 heures à 19 heures.

Nous présenterons nos activités, vous pourrez examiner vos pieds de vigne, déguster des crus de Cour-Cheverny et autres vignobles, vous désaltérer à notre buvette et aussi découvrir les blondes et ambrées de la Microbrasserie Funk.

Un traiteur vous permettra de déjeuner sur place : il est cependant préférable de vous inscrire au préalable sur notre site www.lavignedeleves.com ou par mail à contact@lavignedeleves.com.

Nos amis de l'Abeille Lévoise nous font l'amitié de leur présence.

Venez nombreux ! François MEBES

COMITÉ DE JUMELAGE



Jumelage en musique pour la Pentecôte

Nous allons accueillir nos amis anglais de Nailsworth **du 27 mai au 30 mai 2023**.

Les membres du Jumelage seront accompagnés par le Nailsworth Silver Band. Ce sera pour nous l'occasion de les retrouver comme en 2019. Vous pourrez écouter ce Band le dimanche matin entre 11 heures et midi, sur la place de Nailsworth à Lèves (ou sous le préau de l'école en cas de pluie). Le dimanche soir un concert avec l'Orchestre Harmonique de Lèves réunira les 2 orchestres.

Ce spectacle est gratuit et ouvert à tous dans la limite des places disponibles. Il faut simplement réserver à :

levesmusicband@orange.fr

ABEILLE LÉVOISE



Belle activité sur ce début de printemps pour l'Abeille Lévoise, continuité des travaux sur notre bâtiment et au champ de tir, poses de gouttières au chalet et sur notre grange avec récupération des eaux de pluie. Entretien et vérification de nos ruches pour s'assurer que nos abeilles seront en forme pour butiner les premières fleurs du printemps pour récolter pollen et nectar.

Plusieurs opérations :

- Avec les enfants des écoles : Plantations de plus de 100 espèces mellifères offertes par la société Direct Végétal sur le champ de tir, pas moins de 10 classes ont participé à cette opération qui s'est déroulée sur plusieurs demi-journées.
 - Les visites du chalet pédagogiques ont commencé et déjà des enfants des classes ont visité le chalet et ses abeilles.
 - La soirée des associations : Nous a permis de mettre Stéphane, le roi des reines, à l'honneur ! Une mise à l'honneur bien méritée car Stéphane est moteur pour nos apiculteurs nouveaux et anciens.
 - Fête de l'Abeille le **Dimanche 17 Septembre 2023** sur le site de la grange aux quatre vents.
- Le président Patrick Le Calvé

TENNIS CLUB



Au cours des mois de février, mars et avril, le club de tennis n'a pas hiberné. Nos joueurs ont profité de cette pause dans les matchs par équipe pour faire des compétitions individuelles. Ce qui nous a valu quelques beaux parcours. Ainsi

ces mois d'hiver ont vu les victoires de Cécile Long et Julie Ré lors de tournois à Chartres et à Lucé, une belle finale en individuel départemental pour Christelle Georgelin et de belles performances chez nos jeunes. Des tournois pour les enfants et adolescents étaient aussi organisés par notre professeur Alexis Lagneau avec encore des victoires Lévoises à la clé.

Mais le mois de mars c'est aussi traditionnellement la soirée du club. Cette année, elle avait pour thème la musique. Et, même si elle n'a pas eu le succès escompté, les participants se sont bien amusés entre tennis de table, danse, jeux vidéo et chansons.

Nous avons aussi profité du mois de mars et de la soirée des associations pour mettre en avant Estelle Chaumier, membre du bureau depuis plus de 10 ans. C'est grâce à des personnes comme elle que votre club peut exister.

Le mois de mai va voir se dérouler les matchs par équipes printemps. Alors n'hésitez pas à venir nombreux nous encourager. Et surtout, soyez à l'affût des informations concernant les inscriptions pour la saison prochaine, les places seront limitées.

A bientôt sur les courts.

CHARLES GAUTIER



Ace jour, L'Association Charles Gautier est composée de 145 adhérents.

Le 2 mars, le club du jeudi a fêté les 90 ans d'une de nos adhérentes Marcelle Arnaud «dites Maya». Ce fut un bon

après-midi et «Maya» était très émue.

Le 9 mars, Monsieur le Maire et ses adjoints ont organisé une manifestation avec Les membres de l'Association pour l'inauguration de la « salle n° 3 Bernard Jumentier » après les travaux d'agrandissement. Cette salle est mise à notre disposition pour différentes activités : le club du jeudi, la gymnastique douce,...

Le 30 mars, lors de la soirée des associations organisée par la Commune, Madame Michèle Gallet a été mise à l'honneur pour son investissement à l'Association Charles Gautier.

LE 6 avril, l'Association a organisé une journée festive avec la participation de « Pro'Confort ». Cet organisme nous a présenté différents articles afin d'améliorer notre vie quotidienne (bien-être de la personne, soin du corps, hygiène de la maison, bien dormir,...). La Société Pro'Confort a offert le repas du midi et en complément des lots pour l'organisation de notre loto annuel. 33 adhérents ont participé à cette journée.

Le Repas annuel des adhérents est programmé pour le **samedi 20 mai 2023** à l'Espace Soutine. Dès que vous recevez l'invitation, merci de renvoyer votre réponse rapidement afin de permettre une bonne organisation.

LÈVES PÊCHE ET NATURE



La ville de Lèves compte maintenant 3 gardes de pêche particuliers assermentés pour la protection des plans d'eau. (voir photo de gauche) : Bernard Bousquet, le formateur, Benjamin Fourmy, Nicolas Chartrain et Dorian Mortreux, les gardes pêche.

Le samedi 1^{er} Avril nous avons organisé un lâché de truites, environ 80 truites ont été sorties le jour même. Notre prochain lâcher de truites se fera le **11 Novembre** en attendant il y aura d'autres concours de pêche et divers événements.

Nous vous rappelons que vous pouvez pêcher la carpe de nuit en réservant votre poste en nous contactant par mail à levespêchenature@gmail.com ou par téléphone au 07.68.34.12.04.

L'équipe Lèves pêche et nature vous attend très nombreux au bord de l'eau.

AMICALE LAÏQUE

12 HOMMES EN COLÈRE



12 HOMMES EN COLÈRE

La Boîte à Eux de l'Amicale laïque de Lèves a le plaisir de vous présenter sa nouvelle pièce : 12 hommes en colère.

Un huis-clos palpitant dans la salle d'un tribunal, un jury de douze personnes est invité à décider du sort d'un jeune homme qui aurait tué son père. Il est demandé l'unanimité des votes pour prononcer le verdict : l'acquittement ou la peine capitale. Onze des jurés sont intimement persuadés

de la culpabilité de l'adolescent. Trop d'éléments l'accablent. Le douzième, quant à lui, refuse l'évidence et propose que l'on prenne quelques minutes de plus pour analyser attentivement les faits. S'en suivra une délibération étouffante où s'affronteront le doute et les certitudes, la réflexion et les préjugés, l'humanité et l'intolérance et ce, jusqu'à la décision finale.

Une pièce intense et passionnante où l'humour saura s'immiscer malicieusement.

A l'Espace Soutine de Lèves **J4, V5, S6, M9, M10, J11, V12, S13 à 20h30 et D14 mai à 15h30.**

LES AMIS DU LÈVES MUSIC BAND



Notre association a été bien occupée depuis le début de l'année 2023, avec pas moins de trois concerts !

Samedi 21 janvier, vous étiez nombreux au rendez-vous de notre traditionnel concert du nouvel an. Les chaleureux applaudissements d'un espace Soutine bien rempli ont salué les performances des six formations qui se sont produites ce soir là : les ensembles Adagio et Andante, les orchestres Allegretto et Vivace, mais aussi l'ensemble vocal Cluster et le Fairy Feet Bigband. Tous avaient travaillé d'arrache-pied pour vous concocter ce spectacle, que notre association a pris plaisir à orchestrer en coulisses, en gérant la logistique en collaboration avec l'école de musique. Et ce fut une réussite.

ENCADANSE

Encadanse propose un stage de West coast swing qui aura lieu le **dimanche 14 mai** de 10h30 à 12h30 et 13h30 à 15h30 au pôle associatif du Mousseau. Il faut être 2, un cavalier et une cavalière. Tarif de 40 euros - sur inscription uniquement. Possibilité de manger sur place en apportant son déjeuner. Renseignements au 07 85 61 06 55

FC LÈVES



Nous espérons une saison riche et elle le sera ! Après la montée de nos u15 en élite départementale c'est au tour de notre réserve de n'être qu'à une poignée de points de la montée historique de la réserve en 2^{ème} division. Ajoutez à cela la

qualification pour la demi finale de coupe des réserves, notre équipe première est aussi en lice pour une demi finale, de très bons résultats pour notre groupe seniors.

A noter le beau parcours de nos u13 A qui sont à la lutte pour la 1^{ère} place en 2^{ème} division ainsi que nos u11 qui iront en finale départementale pour la seconde année consécutive.

Le plus beau sera certainement le souvenir que garderont nos u15 et u11 qui iront mi mai en tournoi international en Belgique ou ils tenteront de mettre à mal nos amis belges.

N'oublions pas nos minis rouges qui sont la relève pour leur premier tournoi nos u7 ont remporté le tournoi de Voves.

A noter dans vos agendas nos trois tournois jeunes qui auront lieu le **29 mai** pour les u7.u9 et le week-end du 24.25 juin pour les autres catégories.

Venez nous suivre sur le Facebook du club vous aurez tous les résultats et infos à venir pour la saison prochaine.

La semaine suivante, notre association a tenu son assemblée générale. le bureau reste inchangé et repart pour une année de beaux projets avec notamment la préparation d'un week-end musical en Deux-Sèvres, à l'automne, pour souder nos orchestres et faire rayonner notre musique.

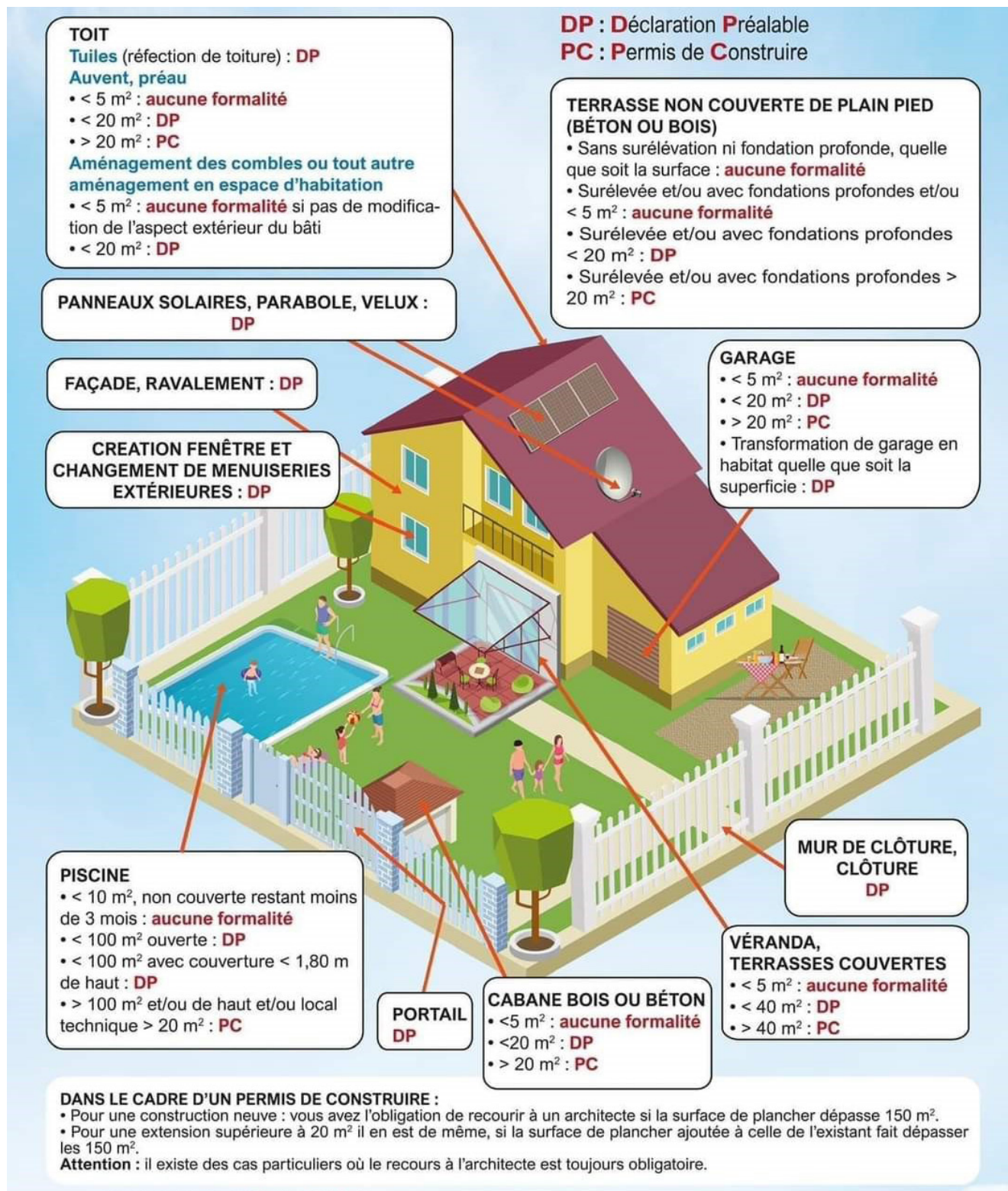
Le 25 mars, l'orchestre Vivace s'est produit à Droué (Loir-et-Cher), avec l'union musicale de la ville. Un concert rendu possible par le chef Harry Cook qui a permis de rencontrer d'autres musiciens et de jouer ensemble lors d'une soirée conviviale.

Dernièrement, le Fairy Feet Bigband a eu le plaisir de jouer au Foyer d'accueil chartrain (FAC), le 8 avril, pour un concert inédit, organisé en collaboration avec le FAC et l'harmonie de Saint-Georges-sur-Eure, grâce au chef Benjamin Steffan. Encore un nouveau défi et un beau succès ! Merci encore aux bénévoles de l'association qui rendent ces projets possibles.

Notre prochain rendez-vous, après les cérémonies patriotiques du **1^{er} et du 8 mai**, sera l'accueil de nos amis anglais de Nailsworth, du **27 au 30 mai**, avec le jumelage. Nous nous produirons en public le **dimanche 28 mai** au matin, et le soir avec le Nailsworth Silver Band. Nous avons encore en mémoire la dernière joyeuse collaboration en 2019 et avons hâte de nous retrouver !

RAPPEL DE VOS OBLIGATIONS

Vous prévoyez des travaux chez vous ? Il est indispensable que vous respectiez la réglementation, en déposant une demande à la mairie. Le PLU (plan local d'urbanisme) est consultable à la mairie et en ligne sur leves.fr. Les services de la ville sont à votre disposition pour toute question et pour vous accompagner dans vos projets : 02 37 180 180 / urbanisme@leves.fr



ÉTAT-CIVIL ET URBANISME

État-civil (jusqu'au 03 avril 2023)

MARIAGE

11 février 2023 Loïc CHABUT et Nolwenn PALLUEL	12 février 2023 Jean-Claude SUZANNE	1 ^{er} mars 2023 Jacqueline HÉREAU veuve VINCENT
25 février 2023 Imed DORBANI et Alicia DAHURON	13 février 2023 Antoinette MOUROT épouse GUERRE	12 mars 2023 Gilles PILLON

DÉCÈS

31 janvier 2023 Sylvain CŒUR-JOLY	28 février 2023 Jérôme PERTHUIS	19 mars 2023 Stéphane CHÉREAU
	1 ^{er} mars 2023 Daniel NORMAND	19 mars 2023 Irène CHARBONNIER épouse DAVID

Urbanisme (jusqu'au 31 mars 2023)

Autorisations délivrées

Déclarations préalables

CHIFFRE Rémy BESNARD Christian PASQUER Guillaume SOUCHAY Maryse RABILLE Fabien SAMAHA Camille CHIOTO Julie	19 avenue Marcel Proust 40 avenue Marcel Proust 5 résidence de la Vallée 2 bis route du Bois de Lèves 6 résidence des Cèdres 5 rue Olympe de Gouges 108 route de Chavannes	OPPOSITION Clôture Clôture plaque imitation bois Changement portail, nouvelle clôture Changement utilisation véranda Installation panneaux solaires Aménagement combles Aménagement chambre dans garage buanderie et porte de service Pose 6 panneaux solaires sur toiture REFUS Modification extérieur / enduit / portail / Aménagement sous-sol en surface habitable OPPOSITION clôture et brise vue lame occultante Chiens assis remplacés par fenêtre de toit Piscine Remplacement 2 fenêtres arrière Revêtement extérieur bardage Remplacement bardage par RAL 9005 / Modification clôture Ravalement Ravalement OPPOSITION Clôture suite à division parcellaire Abattage et coupes d'arbres Modification aspect extérieur maison existante / Réfection enduit / Remplacement portail existant / Aménagement sous-sol en surface habitable	NICOT Valérie STINAT Margaux DAWINT Abel MANCEAU Nicolas LONG Cécile SACCENTI Frédéric TEILLEUX Laurent ALB Ioan Viorel BACLE Eric BRIANT Jean JADRANKA Guy TEIXEIRA Vanessa DUCASSE Thierry VIGIER Pascal VACHER Guillaume LEFEVRE Philippe Permis de construire DOLBEAU Fabrice	37 rue Nelson Mandela 23 rue Jean Moulin 13 rue de Longsault 92 bis route de Chavannes 9 résidence des Marcoins 79 avenue de la Paix 42 rue des Hauts de Fresnay 96 route de Chavannes 2 rue Jean Jaurès 31 bis rue Jean Moulin 15 résidence des Marcoins 19 allée des Charmes 1 rue Nelson Mandela 20 rue des Hauts de Fresnay 45 rue de Josaphat 82 avenue de la Paix 72 C rue de Bailleau	Remplacement chalet bois par un abris de jardin en parpaing Changement 10 fenêtres et porte d'entrée Vélux - Création portillon Création puit de lumière en vitre opaque Réhabilitation allée et terrasse Changement clôture et portail Apposition lettres et panneau publicitaire OPPOSITION Changement de clôture Installation panneau thermique façade Rénovation clôture crépi + portail Clôture Isolation extérieure bardage bois Ouverture fenêtre de toit dans chambre Menuiseries avec volets roulants Peinture sur muret de rue Isolation extérieure et ravalement façade Clôture
DIEHL Grégoire AKDOGAN Serdal	6 rue de la Vallée Baron 86 rue de Bailleau		AKDOGAN Serdal	21 avenue de la Paix	NON OPPOSITION AVEC PRESCRIPTIONS Maison individuelle REFUS Permis de construire valant division 2 maisons individuelles rdc + combles REFUS Permis de construire valant division 2 maisons individuelles rdc + combles Construction maison individuelle rdc + combles aménagés
BRIANT Jean	15 résidence des Marcoins		BULUT Kamil	2 Route du Bois de Lèves	
DONNART Julien ALFA CISSE Ousmane HOUVET Joël ADJAOUD Abdelhak MG IMMO 28	30 rue Nelson Mandéla 16 rue Nelson Mandéla 11 avenue Soutine 48 rue des Hauts de Fresnay 6 rue de la Pointe à l'Hermite		HERRERA Michèle	114 route de Chavannes	
THOMAS Dominique MANCEAU Nicolas ELIE DIT COSAQUE	23 route de Chavannes 92 bis route de Chavannes 74 rue de Bailleau		Permis de démolir AKDOGAN Serdal	5 avenue de la Paix	Démolition escalier extérieur et coursives
Chartres Aménagement AKDOGAN Serdal	Impasse du Clos Bénin 86 rue de Bailleau			86 rue de Bailleau	

Autorisations en instruction

Déclarations préalables

SASU IN VESTISS France SASU IN VESTISS France DANIEL François BRIANT Jean COTREL Marie-Hélène	3 rue des Trois Maisons 78 route de Chavannes 21 rue Alphonse Jacquet 15 résidence des Marcoins 5 Clos de Longsault	Division en vue de construire Ouverture portail pour accès à la propriété Changement d'une fenêtre sur rue Clôture Changement fenêtres, porte d'entrée, clôture Division en vue de construire Installation panneaux photovoltaïques Remplacement porte de garage, fenêtres, volets, porte d'entrée Changement fenêtres et porte fenêtre Clôture Création dalle béton pour abri de jardin Installation nouveau portail Clôture Pose d'un boîtier de climatisation Pose d'un boîtier de climatisation	EVRRARD Fanny Permis de construire DOLBEAU Fabrice BULUT Kamil HERRERA Michèle SCCV AR CARMEL TRIOLET Régis SCI ALANNA / Goument SCI L'AVENIR Permis d'aménager COTHIER Nadine Permis de démolir AKDOGAN Serdal	42 rue des hauts de Fresnay 21 avenue de la Paix 114 route de Chavannes 5 avenue de la Paix 5 B rue de Longsault 40 rue de Bailleau 21 avenue de la Paix 16 rue de la Butte Celtique 64 rue de Bailleau 86 rue de Bailleau	Installation enseigne sur façade maison et muret extérieur Maison individuelle Permis de construire valant division 2 maisons individuelles rdc + combles Construction maison individuelle rdc + combles aménagés Modification PC CARMEL - Ag- grandissement emprise foncière Construction maison individuelle plain pied Construction maison familiale bioclimatique Construction garage Lotissement Démolition escalier extérieur et coursives
PICHEREAU Olivier MOREAU Alexandre SILORET Alain VALLET Arnaud PLESSIS Elodie DEHAIS Marie-Caroline COUTAN Annie	111 route de Chavannes 14 rue Primo Levi 19 rue Hoche Allart				
MARCHADIER Pascal LEON Alexandre SILORET Alain VALLET Arnaud PLESSIS Elodie DEHAIS Marie-Caroline COUTAN Annie	11 rue des Hauts de Fresnay 15 rue de Longsault 42 avenue Marcel Proust 23 avenue Marcel Proust 2 rue de Bailleau 4 rue des Vaux de Lèves 4 rue des Vaux de Lèves				
Autorisations de travaux MORVAN Christopher	14 avenue de la Paix	Pose enseigne			

Conseil municipal

SÉANCE DU 06 AVRIL 2023

1. Fiscalité communale - Vote de la taxe d'habitation exercice 2023

Lors de sa séance du 6 février 2023, le Conseil municipal a voté le taux des trois taxes directes locales pour 2023.

L'article 1636 B du code général des impôts modifie la taxe d'habitation initiale nouvellement nommée « taxe d'habitation des résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale », en instaurent une règle de lien entre les trois taux.

Ainsi, dans le cadre d'une variation, dans la mesure où le Conseil municipal a voté une baisse de 0,5 % sur les taxes des propriétés bâties et non bâties, la taxe d'habitation des résidences secondaires doit diminuer dans une proportion au moins égale à celle des deux taxes foncières.

S'agissant de la taxe d'habitation des résidences secondaires, le taux de référence 2023 sera celui voté en 2019, soit la baisse du taux de 16,49% à 16,41%.

VU le Code Général des Collectivités territoriales,

VU le code général des impôts,

VU la commission générale du 27 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

FIXE au titre de l'année 2023 le taux de la taxe d'habitation des résidences secondaires à 16,41 %.

2. CPA « Champ de foire » Rétrocession à la Commune des espaces publics de l'opération Le champ de foire - Annexe

Lors de sa séance du 12 décembre 2022, le Conseil municipal avait délibéré sur la rétrocession AR 253, 256, 263 et 266 figurant sur le plan de rétrocession. Toutefois, à la suite d'une erreur sur le plan de rétrocession du géomètre il convient de délibérer à nouveau pour intégrer la parcelle AR 260.

Il convient de rappeler que ces ouvrages ont été remis à la Commune le 22 septembre 2022 conformément à l'article 13.1.1 de la concession. A la suite, il faut donc procéder à la conclusion de l'acte authentique réitérant le transfert de propriété du terrain d'assiette desdits ouvrages situé sur les parcelles cadastrées sous les numéros 253, 256, 260, 263 et 266 de la section AR, à LEVES (28300) au prix d'un euro symbolique.

Les caractéristiques de la rétrocession envisagée sont les suivantes :

- Propriétaire : Chartres aménagement ;
- Acquéreur(s) : Commune de Lèves ;
- Parcelles et adresse : parcelles cadastrées sous les numéros 253, 256, 260, 263 et 266 de la section AR, sis rue des Vaux de Lèves et de la Chacatière ;
- Description : espace public ;
- Surface totale : 2 505m² ;
- Prix de la rétrocession : euro symbolique.

Il est proposé au Conseil municipal d'approuver les modalités de rétrocession au profit de la Commune de Lèves du terrain situé sur les parcelles cadastrées sous les numéros 253, 256, 260, 263 et 266 de la section AR sis rue des Vaux de Lèves et de la Chacatière à Lèves (28300) pour le prix d'un euro symbolique ;

VU le Code Général des Collectivité Territoriales (CGCT) et notamment son article L 2121-29,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L 318-3,

VU la concession d'aménagement notifiée à Chartres Aménagement le 15 novembre 2016,

VU le nouveau plan de rétrocession réalisé par TT GEOMETRES EXPERTS,

CONSIDERANT que l'opération a été réalisée dans son intégralité,

que l'ensemble des cessions sont intervenues et les travaux d'aménagement du secteur « La Champ de foire » sont désormais achevés,

CONSIDERANT que les emprises à rétrocéder sont des voies privées ou espaces communs ouverts à la circulation publique dans un ensemble d'habitation et que leur rétrocession revêt un caractère d'intérêt général,

VU la commission générale en date du 27 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'APPROUVER la rétrocession à un euro symbolique des parcelles du secteur « le champ de foire » destinées à être intégrées dans la voirie communale selon acte notarié,

D'AUTORISER le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir, ainsi que tous les documents que ces opérations nécessiteraient

3. Acquisition partielle d'une parcelle ZB 629 - Annexe

Dans le cadre de l'aménagement du Plan vert en bordure du Couasnon, la commune souhaite acquérir la parcelle cadastrée ZB 629 située « Les Nardières » sur la commune de Lèves.

Il s'agit d'un espace naturel d'une contenance de 491 m².

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU les articles L 240-1 à 240-3 du code de l'urbanisme,

VU le Code Général de la propriété des Personnes Publiques,

VU la proposition du propriétaire fixant le prix de vente à 800 euros,

VU l'avis de la Direction Départementale des Finances Publiques d'Eure et Loir en date du 28 mars 2022,

VU la commission générale en date du 27 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'acquérir la parcelle cadastrée ZB 629 pour une valeur de 800 euros,

AUTORISE monsieur le maire ou son représentant à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'acquisition de la parcelle sus nommée.

4. Chartres métropole - Convention de travaux d'entretien de la végétation des berges de l'Eure (aval)

Avec la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) Chartres métropole a mis en place un plan pluriannuel de restauration et entretien (PPRE) sur ses cours d'eau.

Déclaré d'Intérêt Général, ce PPRE vise ici par convention l'ensemble des propriétaires riverains du Plan Vert et de la rivière Eure à LEVES de la Fondation d'Aligre jusqu'à l'ancien moulin de Longsault pour une opération groupée de restauration de la végétation (élagage d'arbre, recépage d'arbres vieillissants, malades ou penchant sur la rivière, taille de régénération en têtard).

Ces travaux sur les parcelles AH 0102 ET AI 0028, permettront conformément aux objectifs de la loi GEMAPI :

- de restaurer l'hydromorphologie et d'améliorer la fonctionnalité hydrauliques et biologiques de la rivière,
- d'améliorer l'hospitalité des cours d'eau et de diversifier les habitats aquatiques,
- de restaurer la tenue des berges,
- de rétablir la continuité écologique,
- Et de repérer les arbres situés sur la berge pour permettre leur régénération.

Aussi il est donc nécessaire de procéder à l'égale arborisation, au rajeunissement par recépage des arbres vieillissants, malades ou penchant sur la rivière, ou encore à réaliser une taille de régénération en têtard pour les nombreux saules présents entre la rivière Eure (berges) et les pistes de liaisons douces au plan vert.

Dans ce cadre, il convient d'élaborer une convention autorisant Chartres métropole à intervenir.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que dans le plan d'action du PPRE de l'Eure aval (de Luisant à Jouy), figure la réalisation de travaux d'entretien,

VU le projet de convention entre Chartres métropole et la commune de Lèves, définissant les modalités d'intervention des travaux d'entretien de la végétation des berges de l'Eure (aval),

VU la commission générale en date du 27 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

D'APPROUVER ET DE SIGNER la convention relative aux travaux d'entretien de la végétation des berges de l'Eure.

5. Convention pour la télétransmission des actes - Avenant n°3 - Annexe

Par délibération n°41/10, le Conseil municipal lors de sa séance du 28 juin 2010, avait autorisé la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité.

La convention entre l'Etat et la commune relative à la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité est appelée à évoluer.

Si l'avenant n°1 portait sur une première évolution à savoir la dématérialisation des actes budgétaires et l'avenant n°2 sur la dématérialisation des actes d'urbanisme, il convient aujourd'hui, par avenant n°3, d'autoriser la dématérialisation des actes de commande publique.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 27 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AUTORISE monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant n°3 à la convention entre l'Etat et la commune de Lèves relative à la télétransmission des actes de la commande publique soumis au contrôle de légalité.

6. Prise de participation au sein du capital social de la Société Publique Locale C'Chartres Spectacles

La Société Publique Locale (S.P.L.) C'Chartres Spectacles a pour objet de promouvoir et développer l'offre en matière de spectacles. Elle pourra dans ce cadre :

- Étudier, gérer, exploiter et commercialiser tout lieux et équipements permettant l'accueil de spectacles et activités connexes,
- Concevoir, soutenir et/ou mettre en œuvre des spectacles dans les lieux dont elle aura l'exploitation et/ou commercialisation ou tout autre lieu sur le territoire de ses actionnaires,
- Réaliser et exécuter, notamment, des études et missions, répondant aux besoins du développement et de la promotion des spectacles,
- Réaliser toute étude ou prestation de services liée aux missions qui précèdent.

D'une manière plus générale, la SPL pourra accomplir toutes les opérations qui sont compatibles avec cet objet, s'y rapportent et contribuent à sa réalisation. La Société peut accomplir toutes opérations financières, commerciales mobilières et immobilières pouvant se rattacher directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles d'en faciliter la réalisation.

La Commune de Lèves projette de promouvoir et de développer l'offre de spectacles à l'Espace Soutine. Dans ce contexte, la Commune souhaite participer au capital social de la S.P.L. C'Chartres Spectacles par l'acquisition d'une action d'un montant de 100 euros. Cela lui permettra de confier à la SPL C'Chartres Spectacles l'animation de ce lieu.

La commune détiendra moins de 9 % du capital social. Aussi, il convient de désigner un représentant au Conseil d'administration et à la commission d'appels d'offres de la SPL C'Chartres Spectacles.

Enfin, il est précisé qu'en application du code de commerce et de l'article 12 des Statuts de la S.P.L., la présente acquisition est soumise à l'agrément préalable du Conseil d'administration de la S.P.L.

Il est ainsi demandé au Conseil municipal

- D'approuver la prise de participation de la Commune de Lèves au sein du capital social de la S.P.L. C'Chartres Spectacles par l'achat d'une action pour le prix nominal de 100 euros ;

- De désigner un représentant unique de la commune de Lèves au sein des organes délibérants de la S.P.L. C'Chartres Spectacles,

VU les dispositions du code général des collectivités territoriales notamment les articles L. 1531-1 et 1524-1 et suivants,

VU les dispositions du code de commerce et notamment les articles L.228-23 et L.228-24,

VU les dispositions du Code général des impôts,

VU les Statuts de la SPL C'Chartres Spectacles,

CONSIDERANT que la Société Publique Locale (S.P.L.) C'Chartres Spectacles a pour objet de promouvoir et développer l'offre en matière de spectacles.

CONSIDERANT la Commune de Lèves projette de promouvoir et de développer l'offre de spectacles à l'Espace Soutine et par conséquent devenir actionnaire de la SPL C'Chartres Spectacles,

CONSIDERANT que son intégration au sein de la S.P.L. nécessite de désigner un représentant unique de la commune au sein des instances de la S.P.L. C'Chartres Spectacles,

VU la commission générale en date du 27 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, 25 voix pour, 4 voix d'abstention (MME Guillet, Gonzalez-ruiz, Izet et M. Gillot),

APPROUVE la prise de participation de la Commune de Lèves au capital de la S.P.L. C'Chartres Spectacles par l'achat d'une action sous réserve de l'agrément préalable du Conseil d'administration de la S.P.L. ;

DESIGNE Madame Brigitte Moreau pour représenter la Commune au sein du Conseil d'administration et de la commission des marchés de la S.P.L. C'Chartres Spectacles,

AUTORISE le maire ou son représentant à signer les actes à intervenir afférant à la présente délibération dont notamment les formulaires de mouvement de titres correspondant.

7. Soutien à l'Office Public de l'Habitat de Chartres Métropole au projet d'habitat Inclusif

Le Conseil départemental d'Eure et Loir a procédé à un appel à candidatures pour la réalisation d'immeubles dont 50 % maximum sont dédiés à de l'habitat inclusif. L'une des pièces constitutives du dossier est une délibération de la commune susceptible d'accueillir cet habitat inclusif.

Ce projet est réalisé sur la commune de Lèves en partenariat avec la Fondation d'Aligre et Marie Thérèse à Lèves. L'habitat inclusif est caractérisé par trois critères fondamentaux :

Il offre à la personne en situation d'handicap « un chez soi », un lieu de vie ordinaire et inscrit durablement dans la vie de la cité, avec un accompagnement pour permettre cette inclusion sociale et une offre de services individualisés pour l'aide et la surveillance le cas échéant, en fonction des besoins ;

Il est fondé sur le libre choix et, par conséquent, s'inscrit en dehors de tout dispositif d'orientation sociale ou médico-sociale : le futur occupant, qui est responsable de son mode de vie, du choix des services auxquels il fait appel et du financement des frais engagés, choisit l'habitat inclusif ;

Le fait de ne pas être éligible à la prestation de compensation du

handicap (PCH) ou de l'allocation personnalisée d'autonomie (APA) ne saurait constituer un critère d'exclusion de l'habitat inclusif dès lors que le modèle économique permet le fonctionnement du projet. A ce titre, le Conseil municipal est appelé à confirmer son soutien au projet d'habitat inclusif sur la base de 50 % maximum du nombre de logements consacré au programme. Le porteur de projet sera Chartres Métropole Habitat.

CONSIDERANT la demande en date du 3 mars 2023 formulée par l'Office Public de l'Habitat de Chartres Métropole,

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la commission générale en date du 27 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

AFFIRME son soutien au projet de réalisation d'immeubles comportant de l'habitat inclusif porté par Chartres Métropole Habitat,

AUTORISE le Maire ou son représentant à contribuer au dossier déposé au titre de l'appel à projets pour la réalisation d'immeubles comportant de l'habitat inclusif fixé à 50 % maximum du nombre de logements consacrés au programme.

8. Adhésion pour 2023 à l'association Eure et Loir Nature

Créée en 1992, l'association Eure et Loir Nature est une association départementale d'étude et de protection de la nature et de l'environnement.

Ses objectifs sont :

- La connaissance, la conservation et la restauration des espaces, milieux, habitats et ressources naturels, de la biodiversité et des équilibres fondamentaux écologiques,
- La protection de l'environnement et la lutte contre les pollutions et nuisances,
- L'aménagement équilibré du territoire et de l'urbanisme,
- L'information et la sensibilisation du public sur la nature et l'environnement,
- La mise en œuvre de toute action favorisant la connaissance et l'appropriation par le public de ces thématiques et de toute mesure concourant à un développement durable
- La participation aux instances consultatives et de débat public concernant la nature et l'environnement,
- La réalisation de projets en partenariat avec les instances publiques et les personnes morales privées concernées ou intéressées par les objets précités.

L'association exerce son action sur l'ensemble du département d'Eure-et-Loir, et sur tout fait externe au département qui serait de nature à avoir une incidence sur la préservation de la nature et de l'environnement en Eure-et-Loir. Sur la commune de Lèves, cette association a effectué de nombreuses actions dont l'inventaire de biodiversité communale. Également, la commune souhaite s'inscrire pleinement à l'opération « Objectif climat 2030 ».

Afin que l'action conjointe au profit de l'étude et de protection de la nature et de l'environnement se poursuive, la commune souhaite adhérer par le versement d'une cotisation annuelle d'un montant de 50 euros pour 2023.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la commission générale du 27 mars 2023,

CONSIDERANT la nécessité de poursuivre le partenariat déjà engagé avec l'association Eure et Loir Nature,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'adhérer à l'association Eure et Loir nature par le versement de la cotisation annuelle de 50 euros.

9. Commission Locale d'Évaluation des Charges transférées de l'équipement Parc et Piscine des Vauroux - Annexe

Lors de sa séance du 25 janvier 2023, la commission locale d'évaluation

des charges transférées a adopté le rapport sur l'évaluation du transfert de la compétence Parc et Piscine des Vauroux.

Conformément à l'article 1609 nonie C du Code général des impôts, l'évaluation des charges transférées est déterminée par délibérations concordantes de la majorité qualifiée des conseils municipaux prévue au premier alinéa du II de l'article 5211-5 du Code général des Collectivités Territoriales adoptées sur rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées. Il convient donc aux conseils municipaux de se prononcer sur ce rapport dans un délai de 3 mois maximum.

Par courrier dématérialisé en date du 31 janvier 2023, le Président de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées a adressé à la commune sa décision du 25 janvier 2023 concernant l'évaluation du transfert de la compétence du Parc et Piscine des Vauroux.

Il revient au Conseil municipal de se prononcer sur cette décision ci-dessus.

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code général des impôts,

VU la commission générale en date du 27 mars 2023,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la décision de la CLECT du 25 janvier 2023 ayant pour objet l'évaluation du transfert de la compétence du Parc et Piscine des Vauroux.

10. Subvention exceptionnelle au collège Jean Macé à Mainvilliers

Par délibération n°06-23 en date du 06 février 2023, le Conseil municipal avait voté une subvention exceptionnelle de 150 euros au collège Jean Macé à Mainvilliers pour la participation aux frais d'un voyage scolaire pour 6 élèves domiciliés à Lèves.

Or, il s'avère que le nombre d'élèves concernés est de 9. Il est donc proposé au Conseil municipal d'attribuer une subvention complémentaire pour 3 élèves supplémentaires soit 75 euros.

VU le Code Général des Collectivités territoriales (CGCT),

VU la délibération du conseil municipal en date du 6 février 2023 relative au budget primitif de la commune pour l'année 2023,

VU la délibération n° 91-17 du conseil municipal en date du 19 décembre 2017 relative au règlement d'attribution des aides communales,

CONSIDERANT qu'une subvention de 150 euros a d'ores et déjà été votée en séance du Conseil municipal du 06 février 2023,

VU la demande de subvention exceptionnelle déposée par le collège Jean Macé à Mainvilliers pour la participation de la commune aux frais d'un voyage scolaire pour les élèves exclusivement lévois,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de voter une subvention complémentaire au regard du nombre d'enfants lévois concernés,

CONSIDERANT que la subvention ne sera versée que sur justificatifs du collège du bon déroulement de l'action,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE d'attribuer le versement d'une subvention exceptionnelle telle que mentionnée ci-dessus,

AUTORISE monsieur le Maire à procéder au versement à la subvention au collège Jean Macé à Mainvilliers.



Retrouvez l'ensemble **des délibérations** et **des annexes** des séances du Conseil municipal sur **leves.fr**.

■ TRIBUNES

MAJORITÉ

Ayons tous conscience que nous faisons face à un **défi majeur pour Lèves, au sujet de sa démographie**. Depuis quelques années nous avons perdu plus d'une centaine d'habitants, repassant récemment sous la barre des 5700 habitants. Cela s'explique par le fait qu'il y a de moins en moins de personnes par logement, selon un triple phénomène observé au niveau national : décohabitation des ménages ; vieillissement de la population ; et baisse de la natalité.

Ainsi, si 3,5 personnes occupaient en moyenne un logement à Lèves il y a 50 ans, ce chiffre est tombé aujourd'hui à 2,2 personnes par logement. **Résultat : nous perdons en nombre d'enfants scolarisés** et c'est ainsi qu'a été annoncée une perte de classe dans chacune de nos deux écoles. Le risque est que ce phénomène s'accroisse, avec toutes les conséquences négatives que cela peut engendrer pour notre collectivité.

C'est pourquoi, après avoir connu une pause à la suite de la construction du quartier des Boissières qui avaient apporté en très peu de temps plus de 1000 habitants supplémentaires à la commune, **il est de notre responsabilité collective de retrouver le chemin d'une croissance régulière et durable**, comme nous l'avions connu depuis l'après-guerre. Si le PLU que nous avons révisé en 2018 visait une population de 6000 habitants en 2025, force est de constater que les comptes n'y sont pas.

Et c'est heureux de voir de **nouveaux programmes, qualitatifs et complémentaires les uns aux autres**, arriver à Lèves. L'offre nouvelle de logements est adaptée à la fois aux Lévois actuels, notamment les plus âgés d'entre eux qui souhaitent rester sur la commune dans une habitation plus adaptée à l'évolution de leur mode de vie, mais aussi aux nouveaux Lévois, avec la volonté d'attirer de jeunes familles.

La récente modification du PLU a permis de renforcer l'insertion paysagère et urbaine des nouveaux projets, alors que le foncier disponible se raréfie et que la législation récente réduit les possibilités d'extension horizontale (pour protéger terres agricoles et naturelles) et incite à la densification. Loin des idéologies indignées, notre responsabilité est de relever ce défi avec mesure, intelligence et équilibre.

OPPOSITION

Le 14 avril 2023

Suite au départ en 2016 des religieuses du carmel localisé administrativement sur la commune de Lèves mais seulement accessible par Champhol, l'ensemble immobilier de 900 m2 construit en 1979 composé d'une chapelle et de neuf bâtiments sera détruit. Les vitraux des Ateliers Loire qui magnifiaient la chapelle ont été déposés. Un programme de 100 logements répartis dans quatre immeubles avec 182 places de parking en sous-sol a été validé par la commune de Lèves en février dernier.

Créer 100 logements sur ce site va fatalement et définitivement nuire au caractère boisé et naturel de cet emplacement. Un nouveau hameau serait ainsi édifié en discontinuité complète avec les équipements et services lévois. C'est aberrant et inapproprié. Les enfants ne pourront pas fréquenter les établissements scolaires ou la crèche de la ville de Champhol et devront donc aller à l'école de Lèves, ce qui encombrera davantage la rue de Longsault aux heures de pointe.

Et que dire de la protection de notre patrimoine bâti et naturel tant mise en avant dans la communication de notre maire ? La convention signée voici quelques mois avec l'association ARBRES 28 et environnement aurait pu, pensait-on, sauver les grands arbres présents sur le site. Mais non. Ils seront abattus.

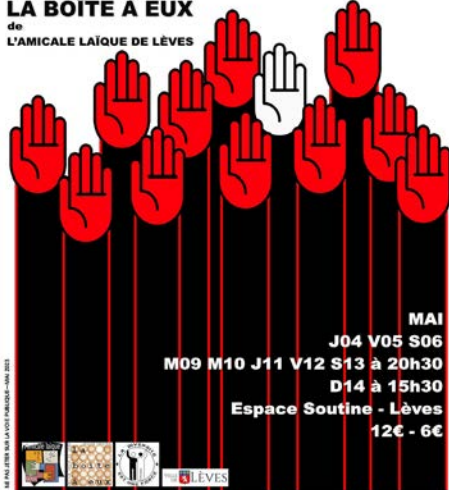
En 2018, lors de la modification du plan local d'urbanisme (PLU), les élus auraient dû protéger les arbres et limiter l'emprise au sol sur la parcelle. Mais en classant le terrain en « secteur en extension de centralité », la porte est ouverte pour des constructions si invasives.

Il est aussi regrettable que les deux communes ne se soient pas unies pour faire de ce site dans son écrin de verdure un espace de rencontres et de loisirs destiné à leurs citoyens. L'accueil des enfants pendant les vacances, des animations culturelles et nature, des locations de salle avec hébergement auraient recueilli la satisfaction de tous.

Pour nous contacter :
06 81 40 95 42
demainleves@gmail.com
LES ELUS de la minorité

12 HOMMES EN COLÈRE

Adaptation de Réginald ROSE
présenté par
LA BOÎTE À EUX
de
L'AMICALE LAÏQUE DE LÈVES



JEUDI DE
L'ASCENSION
de 8h à 18h

Lèves-toi
et marche

15^{EME} CHAVANNE'S BROC

QUARTIER DE
CHAVANNES

LÈVES

ENTREE
GRATUITE
aux visiteurs



Informations au 07 68 32 28 35 / 06 29 66 95 82
ou par mail à : levestoietmarche@hotmail.com

VILLE DE LÈVES

REPENSER VOTRE LOGEMENT POUR UN QUOTIDIEN ADAPTÉ



VILLE DE LÈVES



Euro-et-Loir

Euro-et-Loir

SOLiHA

MAI

LUNDI 1^{ER} MAI

Cérémonie en mémoire des fusillés de Chavannes
16h : rassemblement sur le pont des fusillés

DU 04 AU 14 MAI

Théâtre : 12 hommes en colère
jouée par la Boîte à eux de l'amicale laïque
4, 5, 6, 9, 10, 11, 12 et 13 mai à 20h30 / 14 mai à 15h30
espace Soutine - Tarifs : 12€ / 6€

DIMANCHE 08 MAI

Cérémonie de la Victoire du 08 mai 1945
10h : office religieux en l'église de Lèves
11h : rassemblement place de l'Eglise

JEUDI 18 MAI

15^{eme} Chavannes's Broc organisé par Lèves-toi et marche
Quartier de Chavannes de 8h à 18h
Infos et résa : 07 68 32 28 35 / 06 29 66 95 82 /
levestoietmarche@hotmail.com

LUNDI 22 MAI

Truck de l'autonomie
Présentation d'aménagements et d'objets adaptés pour le
logement
10h à 16h30 - place Nailsworth

DIMANCHE 28 MAI

Nos amis de Nailsworth seront à Lèves !
- 11h30 : concert de l'ensemble Allegretto et Silver Brass
Place Nailsworth
- 20h30 : orchestre Vivace et Silver Brass à l'espace Soutine
Ouvert à tous

JUIN

SAMEDI 03 JUIN

L'Agglo fait son nettoyage de printemps
9h30 : rassemblement à la mairie pour un accueil café
10h - 12h : ramassage des déchets sur Lèves
12h30 : déjeuner commun offert par Chartres métropole à
Fontenay-sur-Eure
Inscription avant le 12 mai en mairie ou via le formulaire sur
leves.fr

SAMEDI 03 JUIN

Fête de la Vigne - 1^{ère} édition
organisée par la vigne de Lèves
Visite du vignoble, dégustation, concours et d'autres
surprises
Infos au 06 78 60 37 42 / contact@lavignedeleves.com
+ d'infos page 21

SAMEDI 03 JUIN

Course La Relèves
organisée par l'AS Lèves
Course en relais par équipe de 2, enfants et adultes
+ d'infos page 20

LA RELEVES

Samedi 03 juin 2023 - 18 h

Course en relais par équipe de 2
Hommes, Femmes ou Mixte
 Course Enfants: 2.5 Km à deux
 Course Adultes: 10.5 Km à deux



Renseignements sur Facebook- La ReLèves
 ou <http://aslevesathletisme.athle.com/>
 Inscription sur Protiming.fr

l'Agglo fait son
NETTOYAGE DE PRINTEMPS

10 ANS
 L'Association de Chartres métropole fête ses 10 ans

Ramassage des déchets dans votre commune
SAMEDI 3 JUIN

Inscriptions auprès de votre mairie
 avant le 12 mai
www.chartres-metropole.fr

CHARTRES MÉTROPOLE

Association "Crazy Dance" présente son gala de danse

Vendredi 30 juin 2023
 20h30
 Espace Soutine à Lèves

CRAZY ANNÉES 80

Tarifs : Adulte 12 €
 Enfant (jusqu'à 12 ans) 8 €

VILLE DE LÈVES

SAMEDI 03 JUIN

Concert Fairy Feet Band et ateliers de musiques actuelles
 20h30 - Espace Soutine
 Gratuit / Ouvert à tous

SAMEDI 17 JUIN

Concert promenade
 par l'école municipale de musique de Lèves
 15h - bords de l'Eure, sur le plan vert
 Ouvert à tous

DIMANCHE 18 JUIN

Cérémonie en mémoire de l'appel du 18 juin
 9h30 - Rassemblement devant le cimetière

DIMANCHE 18 JUIN

Vide grenier
 organisé par LèV'Art
 10h - 19h sur le parking de l'orangerie (24 rue d'Ouarville)

LUNDI 26 JUIN

Conseil municipal
 20h30 - mairie, salle du Conseil / Ouvert à tous

VENREDI 30 JUIN

Gala de danse "années 80" par le Crazy Dance
 20h30 - espace Soutine
 Tarifs : 12€ adultes / 8€ moins de 12 ans



DIMANCHE 02 JUILLET

Bric à brac
 organisé par le Comité des fêtes de Lèves

SAMEDI 08 & DIMANCHE 09 JUILLET

Fête de la Madeleine

Samedi 08 juillet :

Fête foraine toute la journée
 15h - 18h :
 Rencontre avec vos personnages préférés
 Sculptures sur ballons
 Maquillage pour enfants
 15h - 16h : démonstration par l'avenir gymnique de Lèves
 A partir de 19h : restauration sur place
 20h30 - 22h : concert Alice Animal place de l'Eglise
 22h : distribution de lampions par le comité des fêtes
 22h30 : retraite aux lampions avec le Quartet en fête
 23h : feu d'artifice aux étangs

Dimanche 09 juillet :

Fête foraine toute la journée
 A partir de 8h30 : bric à brac par le Football club de Lèves
 15h - 18h :
 Rencontre avec vos personnages préférés
 Maquillage pour enfants
 15h - 16h : démonstration par le twirling dance club de Lèves
 15h - 17h : les enfants défilent à vélo décoré !



SAMEDI 3
JUIN
2023

LA VIGNE DE LÈVES

FÊTE de la VIGNE

1ÈRE ÉDITION



Visite du vignoble, concours, dégustation de Cour-Cheverny, bières de Bouglainval, miel de l'Abeille Lévoise

12h - 19h
Rue de Bailleau

INSCRIPTIONS ET INFOS

www.lavignedeleves.com

contact@lavignedeleves.com

06.78.60.37.42



VILLE DE  **LÈVES**



 **Eure-et-Loir**
LE DÉPARTEMENT